



**CPE** *la Clé  
des Champs inc.*

**POLITIQUE DE SOUTIEN À  
L'INTÉGRATION DES  
ENFANTS AYANT DES  
BESOINS PARTICULIERS**

Adoptée par le conseil d'administration le 27 juin 2018

385, rue Saint Zéphirin  
La Tuque (Qc) G9X 1X7  
Sans frais : 1 888 637-6470  
Téléphone : 819 523-7322  
Télécopieur : 819 523-6001  
[direction@cpeledeschamps.com](mailto:direction@cpeledeschamps.com)

## **Les principes directeurs**

L'enfant ayant des besoins particuliers est unique et doit être reconnu au même titre que les autres enfants. Comme tous les enfants, il apprend par le jeu. Le plaisir qu'il ressentira le stimulera et servira d'agent moteur à ses actions. L'approche mise sur le potentiel de l'enfant et l'accompagnement de celui-ci dans son développement.

De cette façon, le programme éducatif retenu par le CPE répond aux développements moteur, intellectuel, langagier et socioaffectif de tous les enfants. Cette démarche pédagogique permet de trouver des réponses aux besoins spécifiques des enfants. Pour certains, des stratégies spéciales seront élaborées ; l'organisation de notre milieu permet généralement de trouver tous les outils nécessaires à la réussite de cette démarche.

L'intégration d'un enfant ayant des besoins particuliers sensibilise l'ensemble d'un groupe au vécu de celui-ci, et leur permet de développer une plus grande ouverture aux particularités et à l'unicité de chacun. Pour que l'enfant développe au maximum son potentiel et son autonomie, le personnel devra adapter le matériel et les activités pour lui permettre plaisir, découvertes et expériences variées dans l'objectif qu'il puisse vivre des succès et augmenter ainsi l'estime de lui-même.

## **Objectifs**

- Reconnaître les parents comme premiers responsables de l'enfant.
- Reconnaître les parents comme la ressource privilégiée à son intégration.
- Reconnaître l'enfant dans son unicité et lui offrir le droit à des chances égales.
- Donner à l'enfant l'opportunité de vivre une expérience socialisante et éducative.
- Permettre à l'enfant de se développer au maximum à l'intérieur d'un milieu stimulant.
- Permettre à l'enfant d'acquérir une autonomie globale.
- Permettre une expérience normalisante soutenue par un programme éducatif où les règles sont les mêmes pour tous.
- Procurer aux parents un ressourcement et leur permettre d'échanger sur le vécu de leur enfant, en partageant les réussites et les difficultés tout au long de son parcours.
- Sensibiliser les autres enfants au vécu de l'enfant ayant des besoins particuliers.
- Impliquer les différents intervenants en travaillant en collaboration au bien-être des enfants.
- Impliquer le personnel au processus d'intégration (transmission d'informations, suggestions de moyens d'interventions, soutien technique et moral...).

## **Capacité d'accueil**

Le CPE la Clé des Champs inc. a une capacité d'accueil en installation de quatre-vingts (80) enfants par jour. Selon la politique du ministère de la Famille, le nombre maximal

considéré aux fins de la détermination de l'allocation budgétaire est de neuf (9) enfants par installation sans excéder 20 % des places au permis annualisées

### **Les porteurs de dossier**

#### L'Agente-conseil en soutien pédagogique et technique

L'agente-conseil en soutien pédagogique est responsable des dossiers de l'intégration. À titre de responsable des dossiers d'intégration, cette personne coordonne les différentes activités. Elle assure le lien avec les parents, les enfants, les responsables de groupes, les thérapeutes et les intervenants scolaires s'il y a lieu. Elle est la personne-ressource qui assiste le personnel tout au long de la démarche d'intégration. Elle intervient aussi lorsque des problèmes de fonctionnement sont perçus chez d'autres enfants.

Du point de vue administratif, elle constitue les dossiers et les tient à jour, assure la coordination avec le ministère de la Famille et planifie les besoins en ressources humaines et matérielles selon les recommandations des divers intervenants impliqués.

#### Responsable de groupe

À titre de responsable de groupe d'enfants, elle entretient des liens privilégiés avec l'enfant et les parents et devient ainsi l'agente principale de l'intégration. Suivant le plan d'intervention, elle participe à l'élaboration des projets et à leur évaluation avec les personnes porteuses du dossier et les autres intervenants s'il y a lieu. Elle applique les objectifs à court et à long terme. Elle aide l'enfant dans ses contacts avec le groupe, le stimule à exploiter son potentiel et prépare les activités et le matériel selon ses besoins. Elle assure ainsi un soutien continu à l'enfant dans sa démarche d'intégration.

#### Personne de soutien

Le CPE fait appel ou peut faire appel, à une éducatrice supplémentaire afin de travailler auprès du groupe d'enfants. Cette personne peut être présente de façon régulière ou occasionnelle selon les besoins de l'enfant. L'éducatrice responsable du groupe demeure toujours la première responsable de l'application du plan d'intervention de l'enfant. La personne de soutien vient partager ce rôle avec elle. Si la personne qui accompagne l'enfant ne peut être présente, le service de garde ne peut l'accueillir à moins d'entente contraire.

Dans le partage des rôles, il faut éviter que la personne de soutien soit attachée uniquement à l'enfant handicapé; elle doit aussi créer des liens avec les autres enfants du groupe. Bien qu'elle se voit confier des tâches associées à un enfant en particulier (alimentation, propreté, etc.), la personne de soutien pourra aider l'éducatrice ou la responsable en milieu familial en animant certains moments collectifs, ce qui permettra à l'éducatrice ou à la responsable de garde en milieu familial de s'occuper aussi de l'enfant handicapé.

Dans la planification des activités, les deux personnes peuvent convenir d'une répartition des tâches. En plus de permettre à chacune de vivre différents moments avec l'enfant et le groupe, cette approche favorise une meilleure observation de certaines

situations et laisse place à une plus grande variété d'interventions. On évitera ainsi qu'une personne se sente la seule responsable de l'enfant handicapé, tant sur le plan des difficultés que des réussites.

### La direction générale

La direction générale est responsable de la qualité des services offerts à chacun et supervise l'ensemble du projet d'intégration. Elle voit à son évaluation annuelle.

## **Dispositions relatives à un dossier d'intégration**

### Analyse du dossier

Le comité d'admission a pour mandat d'analyser les demandes d'admission, de prendre les décisions quant à l'ensemble des structures du programme et d'agir comme ressource. Il est composé de la directrice du CPE, de la responsable du dossier de l'intégration, de la responsable du groupe d'enfants et d'un professionnel représentant une structure de soutien en lien avec le CPE au besoin.

Dans un premier temps, le comité d'admission rencontre, en séance d'observation, l'enfant, les parents et un ou des thérapeutes connaissant l'enfant (s'il y a lieu). Cette rencontre a pour objectif de mieux connaître les besoins de l'enfant et de s'assurer que le CPE puisse être en mesure de lui procurer les services nécessaires.

Par la suite, la directrice et la personne responsable de l'intégration choisissent un service de garde (installation ou milieu familial), en tenant compte des besoins des parents.

Le comité définit alors globalement les objectifs généraux d'un plan d'intervention. La responsable du dossier de l'intégration avise les parents et les personnes concernées de la décision. Si un problème majeur dans l'intégration de l'enfant se présente et qu'il s'avère impossible de le résoudre, le comité d'admission se rencontre afin de décider s'il doit interrompre le processus d'intégration et diriger l'enfant vers une autre ressource.

### Préparatifs à l'intégration

Avant l'arrivée de l'enfant, la responsable du dossier de l'intégration prépare le plan d'intégration et le rend accessible aux personnes concernées. Le plan est préparé conjointement avec les parents et les thérapeutes impliqués dans le dossier de l'enfant.

La responsable du dossier d'intégration rencontre la responsable du groupe pour lui transmettre les informations et pour prévoir les périodes de la journée où l'enfant aura besoin d'une assistance supplémentaire (s'il y a lieu).

Si des adaptations ou l'achat de certains équipements sont requis, la responsable du dossier d'intégration verra à faire les démarches le plus tôt possible pour faire en sorte que l'enfant ait tout le soutien nécessaire dès son arrivée.

De plus, les parents et leur enfant sont invités à rencontrer la responsable du groupe et les enfants du groupe où il sera intégré.

### Suivi de l'intégration

Dès les premiers jours de l'intégration, la responsable du dossier de l'intégration et la responsable du groupe ou la RSG vérifieront le fonctionnement général de l'enfant dans son milieu de garde et verront à ajuster les services ou les équipements le plus rapidement possible si tel est le cas.

Par la suite, si elle est nécessaire à l'enfant, une rencontre mensuelle peut être prévue entre la responsable du dossier de l'intégration et la responsable du groupe et l'éducatrice de soutien afin de faire le suivi de l'application du plan d'intervention et d'apporter les modifications qui s'imposent en cours d'intégration.

C'est souvent la qualité du suivi qui est garante de la réussite de l'intégration. La communication entre les divers intervenants du CPE, les responsables de groupes, les professionnels impliqués et, bien entendu, les parents permettent d'ajuster les interventions, de maximiser le potentiel de l'enfant et de lui faire vivre des réussites dans un cadre de vie harmonieux pour tous.